

À PHOTOCOPIER ET REMETTRE À TOUS LES MEMBRES

COMMUNIQUÉ



le 1^{er} avril 2011

Volume 16 No. 1

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • 1300, rue Yonge • Toronto • Ontario • M4T 1X3 • 416-966-3424 • Télécopieur : 416-966-5450

LE POINT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

ÉVALUATION ACTUARIELLE PRÉLIMINAIRE DE 2011

Comme vous le savez, une évaluation actuarielle du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario doit être déposée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) au moins tous les trois ans. La prochaine évaluation obligatoire du RREO, fondée sur les résultats du Régime en 2011, doit être déposée le 1^{er} janvier 2012.

Chaque année, le conseil d'administration du RREO demande à son actuaire indépendante ou à son actuaire indépendant d'effectuer une évaluation préliminaire de la capitalisation pour déterminer la santé financière du Régime. Les partenaires du Régime (la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario) examinent chaque évaluation préliminaire afin de déterminer si, dans l'intérêt des membres du Régime, il est avantageux de déposer une évaluation avant l'intervalle obligatoire de trois ans.

Les membres se souviendront qu'une évaluation obligatoire au 1^{er} janvier 2008 a été déposée auprès de la CSFO et qu'un an plus tard, en janvier 2009, les partenaires ont convenu de déposer une évaluation avant trois ans parce que cela servait mieux les intérêts des membres.

Les partenaires discutent actuellement avec les administratrices et administrateurs du Régime de la possibilité de déposer une évaluation au 1^{er} janvier 2011. Le dépôt ne se fera que si les partenaires déterminent qu'il est dans l'intérêt des membres du Régime de procéder ainsi. De plus amples renseignements seront communiqués à mesure que se déroulera le processus.